



Retour sur la formation spécialisée du 8 septembre 2023

Les représentants du personnel et l'administration se sont réunis vendredi dernier en **formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS)**. La réunion était présidée par la Directrice régionale en présence des chefs de service et de la conseillère de prévention. Étaient également présentes l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (Mme Di Gregorio), l'inspectrice santé sécurité au travail (Mme Ollivier) et le médecin du travail (Dr Fassanaro) qui ont pu donner leur avis technique sur divers points.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour : élection du secrétaire de la FS ; examen du règlement intérieur des instances de dialogue social ; budget de la formation spécialisée (FS) ; finalisation du plan d'action prioritaire (PAP) ; examen du RSST. Nous rappelons que, en tant qu'élus, nous n'avons toujours pas été formés par l'administration sur les sujets très techniques de la santé et de la sécurité au travail, touchant de près la vie au travail de chacun, malgré de nombreuses demandes. Nous n'en faisons pas moins tout notre possible pour assurer la mission que vous nous avez confiée et défendre vos intérêts.

En ouverture de séance, Jean-Philippe De Plazaola a été élu **secrétaire permanent de la FS** pour la durée de la mandature à l'unanimité des représentants présents. Il sera chargé notamment de préparer les réunions de la FS avec l'administration et d'assurer un rôle d'impulsion et de suivi des décisions de l'instance.

Comme prévu par les textes, les représentants en FS ont été consultés sur le **projet de règlement intérieur (RI) des instances locales de dialogue social (CSA et FS)**. Ce RI découlant étroitement du RI ministériel et du RI approuvé le 6 septembre par le CSA de réseau a fait l'objet d'échanges portant en particulier sur la diffusion des informations entre l'administration et les élus, qui doivent respecter l'anonymat des personnes. Nous avons rappelé à l'administration notre droit à communiquer librement auprès de l'ensemble des agents après les réunions sur les dossiers discutés, tout en reconnaissant que certains documents de travail, dans leur version intermédiaire, n'avaient pas à être systématiquement diffusés aux agents. Nous avons rappelé notre attachement à ce que des comptes-rendus validés conjointement par les élus et l'administration soient systématiquement diffusés sur Symphonie après les réunions formelles (CSA ou FS). Le RI sera soumis au vote de vos élus en CSA le 20 septembre prochain.

Le **budget de la FS**, déjà discuté en partiellement voté en juin (FS du 8/6/23), a fait l'objet d'une nouvelle discussion et d'un vote définitif. Si nous déplorons que nos propositions innovantes (dispositifs de sieste, tapis pour travailler en marchant, fauteuil de massage), n'aient pas été retenues par l'administration, la proposition formulée par les élus CFE-CGC – CFTC de **séances de massage** sur poste, délivrées par un professionnel et déjà mises en œuvre dans certaines entreprises du secteur privé et d'autres administration, a été retenue. Nous le saluons ! Les agents intéressés par cette prestation seront invités le moment venu à se signaler pour en bénéficier. Par ailleurs, le principe de l'achat de souris ergonomiques, de lampadaires pour une division du SES, de bras de support pour double écran, de bureaux assis-debout (plateau réglable en hauteur) a également été voté. Pour mémoire, le 23/6, nous avons voté favorablement pour l'achat de sac à dos, la mise en œuvre de formations au secourisme, de prévention des risques routiers, de prévention des incendies et d'habilitation électrique.

Sur le **recueil des risques professionnels (Duerp)**, un important travail avait déjà été effectué par nos élus en groupe de travail du 23/6/23 sur la base du recueil effectué par les unités. Nous nous sommes investis sur ce dossier comme nous le faisons tous les ans car c'est un investissement collectif important qui permet de faire remonter des préoccupations qui n'émergent pas forcément spontanément ni individuellement. C'est également un exercice réglementé qui présente une valeur officielle. Cette année 65 risques figurent dans le Duerp, essentiellement des risques psychosociaux (80%). Cette prépondérance de risques induits par des situations de stress nous a en partie guidés dans la recherche de proposition de dépenses à inscrire au budget. Saluant la sincérité des échanges avec l'administration qui a permis de prioriser les principaux risques que nous avons identifiés, nous avons décidé de donner un avis favorable au **plan annuel de prévention (PAP)** qui comporte cette année 10 actions. Les élus CGT-Sud-FO qui n'avaient pas participé au GT préparatoire n'ont pas pris part aux débats et ont choisi de s'abstenir (4 votes pour et 2 abstentions). Dans le détail, le PAP 2023 comporte 3 points de vigilance concernant tous les agents de la DR, 2 pour le SAR (RH et ressources techniques), 2 pour le SES (Sirene et enquêteurs) , 1 pour le SED (Edoré), 1 pour les secrétariats et 1 pour les managers de proximité. Le Duerp et le PAP 2023 de la DR seront mis en ligne prochainement sur Symphonie

Enfin, un temps a été consacré à l'examen des **accidents de service** et aux **registres santé sécurité au travail (RSST agents de bureaux et enquêteurs)**. Cet examen n'a pas donné lieu à des commentaires particuliers.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants en FS pour toute question.

Syndicalement,

Les représentants CFE-CGC - CFTC

à la FS de la DR Insee PACA

Jean-Philippe de Plazaola - Junel Bernard - Morgane Leconte – Magali Caclatzis

